

Délibération du Conseil municipal

Séance du 17 décembre 2024

Le dix-sept décembre deux mille vingt-quatre, à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

Présents | BOUSSICAULT Gérald, BOYER Emilie, CHOUTEAU Edith, CORBILLON Christine, DESOEUVRE Robert, FRAKSO Mohamed, GAILLARD Yohan, GUIBERT Vincent, LABORDERIE Philippe, LANGLOIS Danielle, LECACHEUR Julien, LECOMTE Delphine, LHUISSIER Thierry, LIOTON Valérie, LIZE Didier, MINETTO Jacques, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, RAVELEAU René, REBILLARD Michèle, REGRAGUI Sidi Kamal, ROCHAIS Philippe, SOUILHE Jérôme, SOURICE Corinne, VIGNER Jean-Philippe

Absents excusés ayant donné pouvoir (art. L2121.20)

PICARD Corinne à LECOMTE Delphine
PUSHPARAJ Emilie à SOUILHE Jérôme
RETHORE Jacqueline à GUIBERT Vincent

Absent(s) excusé(s)

Absents

BEAUCLAIR Sophie, DELETANG Claire, GAUTHERON Xavier, PARENTEAU Louis-Pierre

Secrétaires de séance

LABORDERIE Philippe, SOURICE Corine

Convocation adressée le 11 décembre 2024, article L.2121.12 CGCT

Liste des délibérations affichée et publiée le 18 décembre 2024, article L.2121.25 CGCT

24SE1712-18 | Rive d'Arts – Exposition – Convention de partenariat avec la compagnie ResNonVerba

Monsieur Vincent GUIBERT, adjoint délégué à la Vie associative, la Culture et la Citoyenneté, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de convention à intervenir entre la ville des Ponts-de-Cé et l'association la Compagnie ResNonVerba,

Considérant l'avis du Comité Consultatif Ville active où il fait bon vivre du 5 décembre 2024,

En accord avec le Bureau municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve la convention de partenariat entre la Ville des Ponts-de-Cé et la Compagnie ResNonVerba proposée en annexe,
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires et à signer tout document utile à l'exécution de la présente délibération.

VOTE			
En exercice	32	POUR	28
Présents	25	CONTRE	0
Pouvoirs	3	ABSTENTION	0
Pris part au vote	28	TOTAL	28
<u>Délibération adoptée à l'unanimité</u>			

Le Maire,
Jean-Paul Pavillon

